ASSOCIATION AGRIVOLTAÏQUE DE GRIMAULT

LETTRE D'INFORMATION

FÉVRIER 2022

Face aux difficultés croissantes que rencontre le modèle agricole français aujourd'hui, nous avons décidé – nous, 11 agriculteurs voisins de parcelles situées sur Villiers-la-Grange – de nous réunir pour développer ensemble des solutions viables visant à améliorer la résilience de nos exploitations.

Accompagné par la société GLHD, nous avons choisi l'agrivoltaïsme qui nous permet de maintenir une activité agricole durable sur nos terres tout en participant à la transition énergétique locale.

C'est de ce projet qu'est né en octobre 2021 l'Association Agrivoltaïque de Grimault.

Nous menons cette réflexion depuis près d'un an.

Aujourd'hui, ce projet se précise : nous souhaitons donc prendre le temps de vous le présenter et d'en échanger avec vous.

Ainsi, vous trouverez, à travers cette première lettre d'information, des premiers éléments que nous détaillons et actualiserons au fur et à mesure de nos avancées.

Nous vous proposons également de venir nous rencontrer lors de la concertation publique que nous organisons et qui se tiendra du 12 mars au 16 avril prochain (voir programme page suivante) pour répondre à vos questions et contribuer à la conception de ce projet.

En attendant de vous rencontrer, nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'équipe projet

L'AGRIVOLTAÏSME, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un pari gagnant-gagnant : Développer sur une proportion raisonnable de notre surface cultivée, ces projets constituent une opportunité de diversification de l'activité, amène à réinventer le modèle agricole en place et permet d'envisager plus sereinement la pérennité des exploitations engagées.

Contrairement à des parcs photovoltaïques conventionnels, l'agrivoltaisme intègre dès la conception du projet la coactivité agricole. La conception du projet se fait en 4 grandes étapes :

1. La définition d'un nouveau projet agricole, compatible avec la présence de panneaux photovoltaïques et la faible valeur agronomique des terrains, est la véritable première étape. Nous en sommes à ce stade. Plusieurs productions, plus ou moins innovantes, sont envisagées.
2. Le design de l'implantation est ensuite conçu avec l'expertise de GLHD. Le choix des technologies utilisées, l'espacement des rangées, la surélévation des structures, la présence de tournières en fin de rangées sont tout autant de critères essentiels à la viabilité du projet
3. Ensuite, avec l'appui d'écologues et d'experts indépendants mais aussi en fonction des sensibilités des habitants de Grimault et du conseil municipal, nous adapterons le projet pour l'intégrer au mieux à son environnement.
4. Le dépôt des demandes de permis de construire en Préfecture est l'ultime étape de la phase de conception du projet. S'en suivront des phases d'instruction et de financement.

L'agrivoltaïsme consiste à concilier la production d'énergie renouvelable et la production agricole.

AGRICULTURE + PHOTOVOLTAÏQUE = AGRIVOLTAÏQUE

QUI SOMMES-NOUS ?

GREEN LIGHTHOUSE DÉVELOPPEMENT

est une société française spécialisée dans le développement de projets agrivoltaïques produisant de l'électricité hors soutien public, c'est-à-dire sans aucun complément de rémunération sur la vente de l'électricité produite. Conscient des défis auxquels fait face l'agriculture aujourd'hui, GLHD développe l'agrivoltaïsme pour accompagner les agriculteurs et les territoires vers une transition durable.

GLHD *Producteur d'énergie*

ASSOCIATION AGRIVOLTAÏQUE DE GRIMAULT

LE COLLECTIF DE L'ASSOCIATION AGRIVOLTAÏQUE DE GRIMAULT

regroupe 11 agriculteurs (6 exploitations agricoles) de Noyers et de Grimault. Déjà habitués à travailler ensemble, ils se rejoignent désormais autour de ce projet collectif et innovant.

OÙ SE TROUVE LE PROJET ?

Le projet de la ferme agrivoltaïque de Grimault, c'est :

- Expérimenter de nouvelles cultures végétales, en lien avec d'autres collectifs d'agriculteurs engagés dans des démarches agrivoltaïques dans l'Yonne[1]
- Permettre la réintroduction de l'élevage ovin
- Aller vers des démarches respectueuses de l'environnement, avec un objectif de reconquête de la biodiversité.
- Produire de l'énergie solaire localement
- Générer du développement économique local de par la création d'emplois ou les retombées fiscales que génèrent un projet de ce type.

Ce projet est discuté avec les acteurs du monde agricole (Fédération Nationale Ovine, CerFrance, Chambre d'Agriculture, etc.)

[1]GLHD accompagne une cinquantaine d'agriculteurs sur le département de l'Yonne engagés dans des projets agrivoltaïques.

LE SAVIEZ-VOUS ?

X4 - c'est l'objectif de développement de l'énergie solaire fixé par l'État, via la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2019 : passer d'une capacité de production installée au sol de 10 Gigawatt (GW) en 2019 à 40 GW en 2030.

Ce projet propose de contribuer à l'atteinte de cette ambition !

Deux étapes sont fixées, une première en 2023 ou 20 GW devront être en service, puis 40 GW en 2028.

GARANTIR LA TRANSPARENCE ET L'ECHANGE

Il nous tient à cœur de développer un projet respectueux de notre territoire. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place une démarche d'information et de concertation qui permette à tous les habitants intéressés de s'informer sur le projet et de donner leurs avis.

QUELLES ÉTAPES À FRANCHIR ?

INFORMATION & CONCERTATIONS

2020 – ÉMERGENCE DU PROJET
- Création du collectif
- Présentation au conseil municipal
- Vérification du potentiel
- Contractualisation avec GLHD

2021 / 2022 – ÉTUDES DE FAISABILITÉ & CONCEPTION (24 mois)
- Définition du projet agricole
- Ateliers de concertation
- Inventaires écologiques et paysagers
- Design du projet

2023 – INSTRUCTIONS (24 mois)
- Instruction du permis de construire
- Instruction des demandes de raccordement
- Enquête-publique
- Avis du préfet

2025 – FINANCEMENT
- Contrat de gré-à-gré
- Audit et financement bancaire

2026 AU PLUS TÔT – CONSTRUCTION

2026 AU PLUS TÔT – EXPLOITATION (40 ans)

LES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION AUPRÈS DU PUBLIC

Du 12 mars au 16 avril, nous organisons un temps de concertation afin que vous puissiez poser vos questions et participer à la conception de ce projet. Voici quelques dates à noter :

SAMEDI 12 MARS DE 10H À 12H + MERCREDI 13 AVRIL DE 15H À 17H30

Permanences en mairie de Grimault, accompagné de GLHD, bureau d'études en charge du montage administratif et financier du projet

MARDI 22 MARS DE 9H30 À 18H

Permanence Web tenue par GLHD, pour répondre à vos questions et échanger. Le lien de connexion est disponible sur le site www.agrivoltaique-grimault.fr

VENDREDI 1ER AVRIL À 19H

Atelier de co-construction sur l'insertion paysagère du projet, en présence de Médéric BASTARD, paysagiste du bureau d'études ENCIS, en mairie de Grimault.

SAMEDI 16 AVRIL À 9H30

Balade (5km) au départ de Villiers-la-Grange, Place de l'Abreuvoir (Point GPS : 47.652786 - 3.925670), suivi d'un verre de l'amitié et dégustations de produits locaux.

ASSOCIATION AGRIVOLTAÏQUE DE GRIMAULT

Vous pouvez poser vos questions ou nous faire des remarques en utilisant l'adresse mail :

agripv.grimault@gmail.com
www.agrivoltaique-grimault.fr